

## **CONCESSIONS**

### **DURÉE D'UNE CONCESSION**

#### **Quelle doit-être la durée d'une concession?**

Une concession doit être **limitée dans le temps**.

La directive ne fixe pas le nombre maximum d'années que peut durer une concession.

- La durée d'une **concession de plus de cinq ans** ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il recouvre les investissements réalisés.

#### **Comment la durée est-elle fixée?**

La durée maximum doit être mentionnée **dans les documents de concession**, soit comme point à négocier (pouvant faire partie des critères d'attribution, et donc être déterminé par le jeu de la concurrence), soit dans les conditions fixées.

#### **Quels sont les aspects à prendre en considération pour le calcul de la durée maximum?**

Les aspects spécifiques, comme:

- l'investissement total (y compris les droits d'auteur, les brevets et la logistique);
- la capacité de l'actif à générer des recettes;
- les tarifs pratiqués vis-à-vis des utilisateurs et les coûts de fonctionnement et de maintenance de l'actif.

Il est possible de tenir compte des investissements prévus (initiaux et ultérieurs) jugés nécessaires pour l'exploitation de la concession.

Les investissements nécessaires à la réalisation de certains objectifs contractuels peuvent aussi être pris en considération (par exemple, l'investissement dans la formation du personnel en vue de garantir un niveau minimum de qualité de service).

#### **Une concession peut-elle être prolongée?**

Cela doit être apprécié dans le cadre du régime des modifications de marché.